Image not found or type unknown

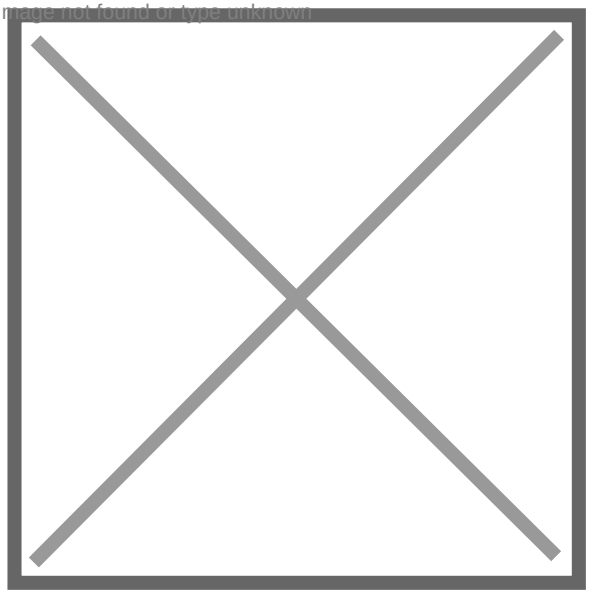

Livret réglementé après décès

Par **ET62**, le **23/02/2016** à **19:01**

Bonjour,
Je voudrais savoir si une banque à le droit de clôturer un LEP et de transférer les fonds sur compte courant suite au décès de son titulaire ?
Après le décès de ma mère, sans conjoint, la banque a clôturer son LEP dans la quinzaine, et sans juger utile de m'en avertir alors que je lui avais transmis acte de décès, certificat d'hérédité (il n'y a pas de notaire) et tout le tintouin. Même si la somme est dérisoire, 63€, j'étais persuadé que les comptes continuaient à produire des intérêts jusqu'au règlement définitif de la succession.
Merci d'avance pour votre réponse. Cdlt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés